

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° II-1356

présenté par

M. Boulogne, M. Allisio, M. Casterman, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dufosset, M. Fouquart,  
Mme Galzy, M. Golliot, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, M. Renault, Mme Roy,  
M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>                              | <b>+</b>    | <b>-</b>   |
|--|-------------|------------|
| Action de la France en Europe et dans le monde | 0           | 55 302 637 |
| Diplomatie culturelle et d'influence           | 0           | 0          |
| Français à l'étranger et affaires consulaires  | 0           | 0          |
| <b>TOTAUX</b>                                  | 0           | 55 302 637 |
| <b>SOLDE</b>                                   | -55 302 637 |            |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission Action extérieure de l'État est consacré à la mise en œuvre de la politique étrangère de la France, dont le

montant s'élève, en PLF 2026, à 2,69 milliards d'euros (soit 50 millions d'euros supplémentaires par rapport à la LFI 2025).

La présentation stratégique de la mission affirme que les crédits qui y sont affectés participent, entre autres choses, à « la poursuite des intérêts économiques, technologiques et stratégiques d'une Europe plus intégrée et unie, indépendante et autonome. »

Il est intéressant de noter que le contribuable français finance l'intégration et l'unification de l'Europe, c'est-à-dire l'affaiblissement de la souveraineté française. Plus en détails, le montant des dépenses d'intervention de l'action 02 : « Action européenne » s'élève à 166 millions d'euros, soit 6 millions d'euros supplémentaires par rapport à la LFI 2025.

Le projet annuel de performances détaille qu'une partie des crédits « permettront d'accorder des subventions au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe » tout en finançant des dispositifs pilotés par la Commission européenne. Une partie des crédits sert à la « construction » de l'Europe, qui serait le « premier cercle d'influence » de notre pays. La réalité est, bien sûr, tout autre : la diplomatie communautaire et la politique étrangère européenne étouffent la voie singulière de la France à l'international.

Alors que la France traverse une crise budgétaire sans précédent dans son histoire récente, et tandis que les entreprises et les particuliers sont appelés à réaliser des efforts importants pour redresser les comptes publics, il est essentiel que ces efforts soient justement répartis. La réduction des crédits de cette action nous semble constituer une piste d'économies plus que légitime. Cet amendement propose donc de réduire d'un tiers le montant des crédits de l'action, ce qui représenterait une économie de 55 millions d'euros.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 55 302 637 euros pour l'action n°02 : « Action européenne » du programme n°105 : « Action de la France en Europe et dans le monde ».